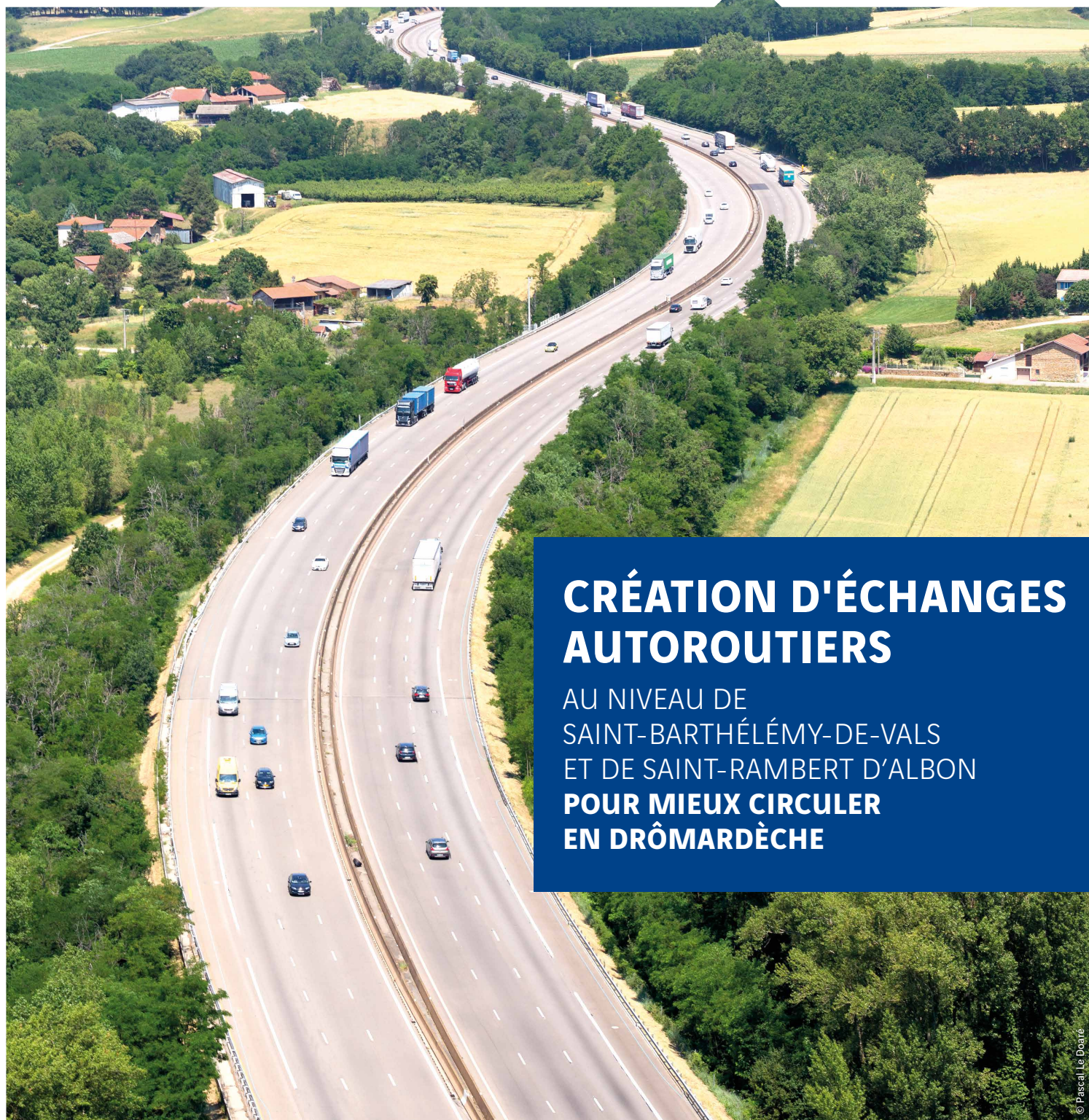


BILAN DE LA CONCERTATION A7 ÉCHANGEUR DE PORTE DE DRÔMARDÈCHE

DU 16 SEPTEMBRE
AU 4 OCTOBRE 2019



CRÉATION D'ÉCHANGES AUTOROUTIERS

AU NIVEAU DE
SAINT-BARTHÉLÉMY-DE-VALS
ET DE SAINT-RAMBERT D'ALBON
**POUR MIEUX CIRCULER
EN DRÔMARDÈCHE**

© Pascal Le Doaré



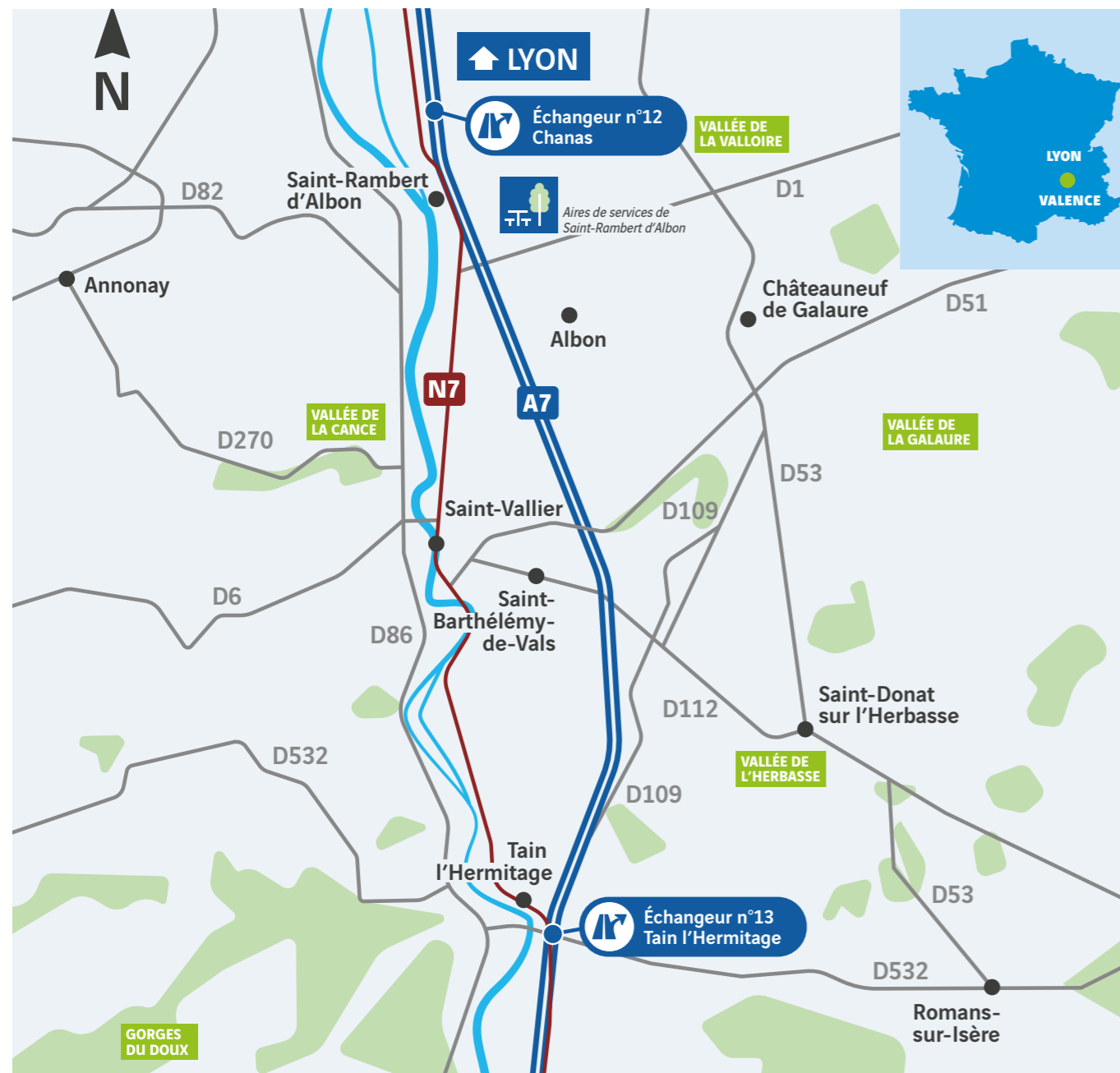
SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PARTIE 1 – LA CONCERTATION PUBLIQUE | 4 |
| LE CADRE RÉGLEMENTAIRE | 4 |
| LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION | 5 |
| LE DISPOSITIF DE CONCERTATION | 6 |
| PARTIE 2 – LES CONTRIBUTIONS | 9 |
| LA PARTICIPATION DU PUBLIC | 9 |
| LA TONALITÉ DES CONTRIBUTIONS | 9 |
| LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS | 10 |
| PARTIE 3 – LES THÈMES ABORDÉS ET LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE | 12 |
| LE PROJET D'AMÉNAGEMENT | 12 |
| LA DESSERTE DU TERRITOIRE | 13 |
| LE RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE | 13 |
| L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE | 14 |
| LES MODALITÉS DE RÉALISATION | 15 |
| PARTIE 4 – LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE | 16 |
| LES ENSEIGNEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET LA POURSUITE DES ÉTUDES | 16 |
| ANNEXES | |
| ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX | 18 |

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Du 16 septembre au 4 octobre 2019, VINCI Autoroutes, en partenariat avec la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche, le Conseil Départemental de la Drôme et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, a mené une concertation publique relative au projet de création d'un nouveau système d'échanges sur l'autoroute A7 entre les échangeurs de Chanas et de Tain l'Hermitage.

CARTE DU TERRITOIRE



POURQUOI UNE CONCERTATION PUBLIQUE ?

Conduite sous l'égide du Préfet de la Drôme, la concertation s'est déroulée en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Elle a pour objectif de permettre à chacun de comprendre pourquoi et comment ce projet de nouveaux systèmes d'échanges autoroutiers peut être réalisé. Mais également d'échanger avec le maître d'ouvrage et ses partenaires afin de donner son avis pour contribuer à la qualité d'un projet qui réponde le plus possible aux besoins du territoire.

APRÈS LA CONCERTATION PUBLIQUE ?

À l'issue de la concertation publique, le présent bilan va être soumis à la validation du Préfet de la Drôme et mis en ligne sur le site internet du projet afin de porter à la connaissance de tous, de manière transparente, les enseignements de cette étape d'échanges importante dans la vie du projet. Il sera envoyé par email à tous les participants ayant indiqué leurs coordonnées électroniques. À la suite de ce bilan, les études de conception détaillée seront engagées sur la variante préférentielle et les dossiers réglementaires réalisés afin de présenter les caractéristiques détaillées du projet. Ces dernières seront intégrées dans le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin d'être présentées lors de l'enquête publique.

L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

Créé par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015, il stipule que :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

- 1 - L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
- 2 - La création d'une zone d'aménagement concertée ;

- 3 - Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
- 4 - Les projets de renouvellement urbain. »

LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

Inscrit au Plan d'Investissement Autoroutier validé par l'État le 6 novembre 2018, le projet vise à rendre accessible l'autoroute A7 entre Chanas et Tain l'Hermitage. Ce projet prévoit la création de nouveaux points d'accès sur son tronçon le plus long sans entrée ni sortie d'autoroute (32 km). En améliorant la desserte du territoire du nord de la Drôme, il répond à des enjeux de désenclavement et de développement du territoire, tout en améliorant l'accès à l'A7. Ainsi, la circulation est réduite au niveau des échangeurs existants de Chanas et Tain l'Hermitage, et sur la Nationale 7 en particulier.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'opportunité conduite et cofinancée par VINCI Autoroutes et la

Communauté de communes Porte de DrômArdèche. Cette étude a permis de déterminer les sites les plus pertinents pour l'implantation d'un nouveau système d'échanges autoroutiers sur ce tronçon. **Trois scénarios ont ainsi été identifiés :**

Scénario 1 : un échangeur complet sur la commune d'Albon.

Scénario 2 : un échangeur complet sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals.

Scénario 3 : deux demi-échangeurs, l'un à Saint-Rambert d'Albon et l'autre à Saint-Barthélémy-de-Vals.

LA CONCERTATION PUBLIQUE

Une étude comparative de ces scénarios a été réalisée afin d'identifier la solution présentant les meilleurs bénéfices avec des contraintes réduites. Cette analyse, fondée sur divers critères de performance et de coûts, a évalué les points forts et les points faibles de chaque solution indépendamment les unes des autres. Au fil des études et des échanges avec les collectivités partenaires un scénario dit « préférentiel » s'est dégagé, le scénario 3 à deux demi-échangeurs.

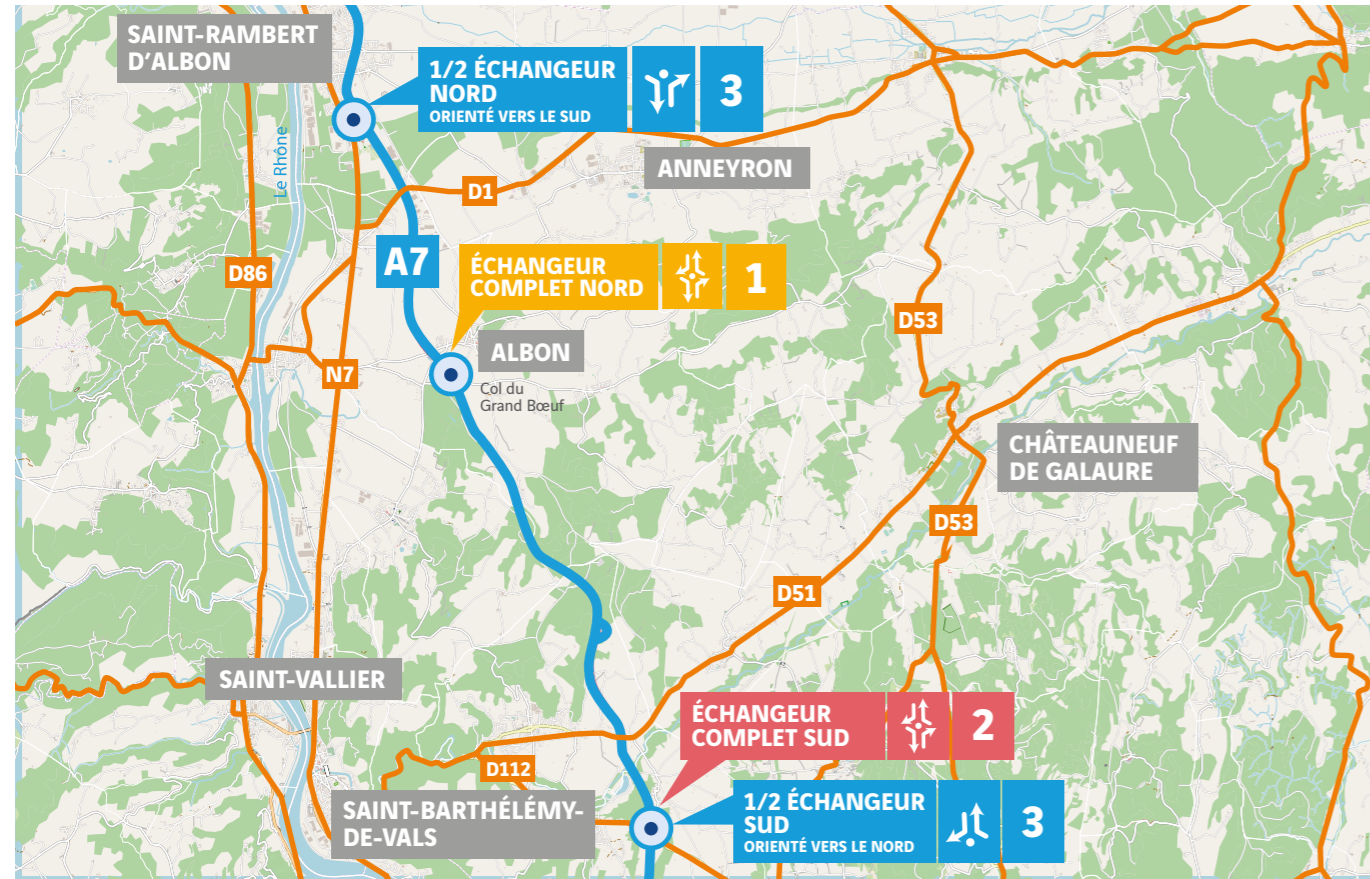
Celui-ci est apparu :

→ **plus performant** en termes de trafics attendus, avec plus du double du nombre de véhicules prévus par rapport au scénario n°2, et près de 4 fois celui du scénario n°1 à un coût équivalent,

→ **plus équilibré** en termes d'accessibilité et de desserte du territoire, tout en favorisant son développement économique et touristique,

→ **plus respectueux de l'environnement**, avec notamment des impacts réduits sur les milieux naturels, agricoles, aquatiques et humains.

CARTE DE LOCALISATION DES 3 SCÉNARIOS



LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

En accord avec l'arrêté préfectoral du 2 août 2019 modifié par l'arrêté préfectoral du 30 août 2019, différents moyens ont permis de mettre en place la concertation. **Deux réunions publiques et trois permanences ouvertes au public ont réuni 189 personnes** désireuses de s'informer et de s'exprimer oralement et par

écrit. Trois expositions permanentes de présentation du projet, et un site internet (782 visiteurs uniques) étaient à disposition du public tout au long de la concertation. L'ensemble du dispositif de concertation a permis de recueillir un total de **129 contributions représentant 437 avis**.



Site internet

S'INFORMER ET S'EXPRIMER

Du 16 septembre au 4 octobre 2019, les citoyens ont pu s'informer et donner leurs avis sur le projet. Plusieurs moyens d'information et de recueil des avis ont été proposés au public :

Deux réunions publiques, l'une le 17 septembre à Saint-Rambert d'Albon, l'autre le 19 septembre à Saint-Barthélémy-de-Vals, durant lesquelles le public a pu s'informer (exposition et présentation du projet par l'État, les collectivités partenaires et le maître d'ouvrage) et s'exprimer oralement et par écrit (urne mise à disposition).



Réunion publique du 19 septembre 2019, Saint-Barthélémy-de-Vals



Exposition Saint-Rambert d'Albon

Trois lieux d'exposition ouverts au public, contenant chacun une exposition permanente et une urne de recueil des avis, mis en place en mairie de Saint-Rambert d'Albon, de Saint-Barthélémy-de-Vals et au siège de la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche à Saint-Vallier durant toute la durée de la concertation.

Chaque exposition était composée de quatre panneaux informatifs, avec la mise à disposition du dossier de concertation de 24 pages détaillant l'ensemble du projet, d'une plaquette de 4 pages résumant le projet et d'une urne permettant de recueillir les avis des visiteurs.



Exposition en réunion publique, Saint-Barthélémy-de-Vals

Les trois permanences d'accueil du public en présence des équipes du maître d'ouvrage, au siège de la Communauté de communes à Saint-Vallier le jeudi 26 septembre (14h-17h), à la mairie de Saint-Barthélémy-de-Vals le mardi 1^{er} octobre (14h-17h) et à la mairie de Saint-Rambert d'Albon le jeudi 3 octobre 2019 (14h-17h). L'objectif était de présenter le projet, notamment à l'aide de plans et du dossier de concertation, et permettre également aux participants de s'exprimer, d'échanger et de laisser un avis via l'urne mise à disposition.

Le site internet dédié (782 visiteurs uniques) en ligne à l'adresse :

www.a7-echangeur-dromardeche.vinci-autoroutes.com

Il a permis de présenter le projet grâce aux différentes pages et documents accessibles et de laisser une contribution dans le cadre de la concertation à partir de la rubrique « S'exprimer ». Le lien du site était placé sur tous les moyens de communication de la concertation.

LA CONCERTATION PUBLIQUE

L'ANNONCE DE LA CONCERTATION

→ **L'arrêté préfectoral** a été signé par le Préfet de la Drôme le 2 août 2019. Il précisait les objectifs poursuivis par le projet de création du nouveau système d'échanges sur l'autoroute A7 de Porte de DrômArdèche, ainsi que les modalités de la concertation publique. L'arrêté est disponible en annexe.

→ **Une annonce presse** est parue à quatre reprises dans Le Dauphiné Libéré, le lundi 16, le mercredi 18, le jeudi 19 et le dimanche 22 septembre 2019.



Annonce presse

→ **Des affiches** ont été installées en mairie de Saint-Rambert d'Albon, en mairie de Saint-Barthélemy-de-Vals et au siège de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche à Saint-Vallier.



L'affiche

→ **Un courriel d'information** a été envoyé les 16 et 26 septembre 2019 à 8 500 abonnés Ulys (télépéage VINCI Autoroutes) du territoire.



Le courriel d'information

→ **Un communiqué de presse** a été diffusé à la presse locale le vendredi 13 septembre 2019 et relayé par la Préfecture de la Drôme et les collectivités territoriales partenaires.



Le communiqué de presse

→ **Un kit d'information** comprenant une affiche 30x40 cm, un dossier de concertation, un flyer, une synthèse du dossier de concertation a été envoyé aux 32 communes de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche ne disposant pas d'exposition.



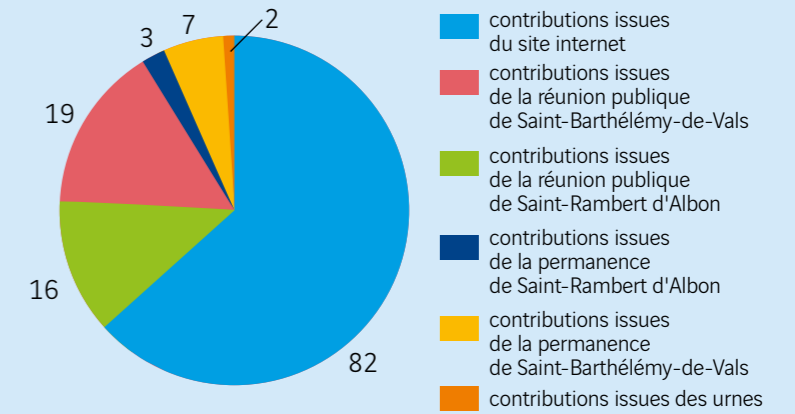
Le dossier de concertation

LES CONTRIBUTIONS

LA PARTICIPATION DU PUBLIC

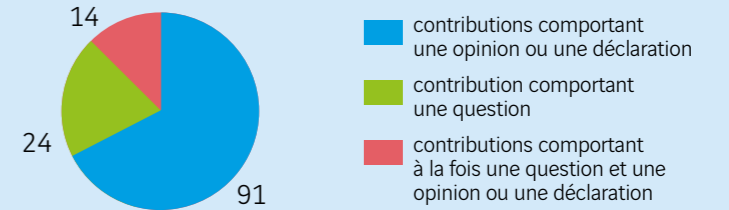
SOURCES DES CONTRIBUTIONS

Le public concerné par le projet a eu la possibilité de s'exprimer lors de cette concertation à travers différents outils mis à sa disposition. La participation du public a donné lieu à **129 contributions** collectées depuis les différents moyens d'expression proposés.



TYPES DE CONTRIBUTIONS

Les contributions recueillies concernent à **70% des opinions ou des déclarations (91 contributions), à 19% des questions (24 contributions), et les deux pour 11% des contributions (14).**

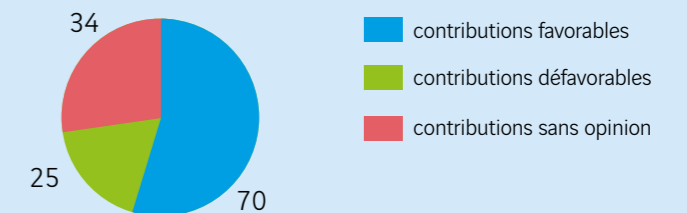


LA TONALITÉ DES CONTRIBUTIONS

TONALITÉ DES CONTRIBUTIONS

La majorité des contributions est positive (70, soit 54%). Celles-ci soutiennent l'intérêt de réaliser un système d'échanges autoroutiers dans ce secteur (tous scénarios confondus) et partagent les objectifs poursuivis, en terme de développement du territoire et d'accessibilité de l'autoroute notamment. Dans le même temps, 20% des contributions (25) sont défavorables, considérant pour différentes raisons que le projet n'est pas nécessaire, en particulier en raison de l'augmentation des nuisances et des impacts sur le réseau routier secondaire ou de la faible efficacité perçue d'un demi-échangeur liée à sa proximité de

celui de Chanas. Enfin, 25% des contributions (34) sont neutres. Celles-ci concernent essentiellement des demandes d'informations concernant le projet, les aménagements prévus et ses modalités de réalisation.



LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS

LA MÉTHODE DE COMPTABILISATION

Ces 129 contributions formulent 437 avis, selon la méthode d'analyse suivante :

→ une contribution est émise par un participant via les canaux mis à sa disposition : urnes de recueil de contributions écrites, formulaire sur le site Internet, réunions publiques (une même personne peut contribuer plusieurs fois) ;

→ un avis est une expression formulée (opinion, déclaration, question, etc.) sur un thème ou un sous-thème précis ;

→ une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur un scénario et un avis sur une thématique précise du projet (aménagement environnementaux par exemple).

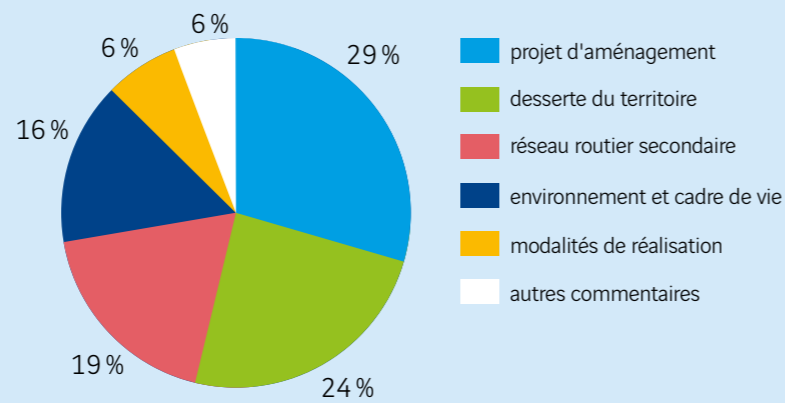
THÈMES ABORDÉS

Durant cette concertation ont été reçues de nombreuses contributions argumentées comprenant plusieurs avis. Le nombre d'avis est donc supérieur au nombre de contributions pour certains thèmes.

Les avis se répartissent selon cinq thèmes principaux :

- Le projet d'aménagement : 129 avis (29%)
- La desserte du territoire : 105 avis (24%)
- Le réseau routier secondaire : 81 avis (19%)
- L'environnement et le cadre de vie : 68 avis (16%)
- Les modalités de réalisation : 28 avis (6%)

26 avis (6%) ne concernent pas le projet.

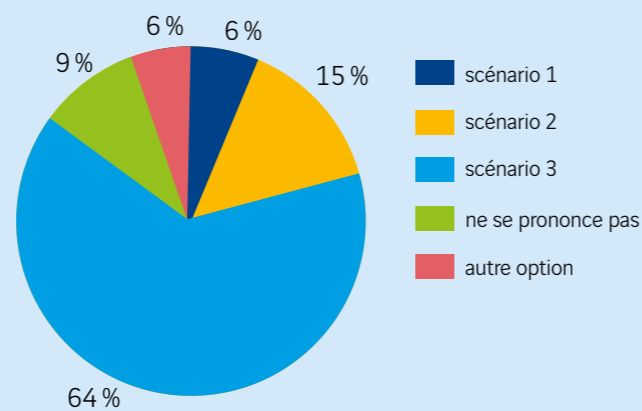


RÉPARTITION DES AVIS SELON DES SCÉNARIOS

Les avis se répartissent selon les différents scénarios :

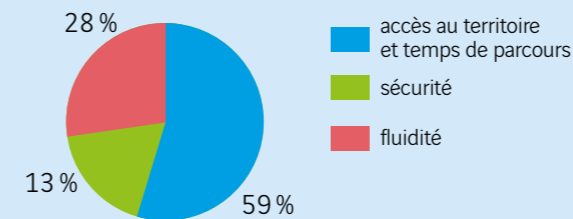
- le scénario 1 avec un échangeur complet sur la commune d'Albon : 8 avis (6%)
- le scénario 2 avec un échangeur complet sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals : 19 avis (15%)
- le scénario 3 avec deux demi-échangeurs, l'un à Saint-Rambert d'Albon et l'autre à Saint-Barthélémy-de-Vals : 83 avis (64%)

12 avis (9%) ne se prononcent pas sur le projet et 7 avis (6%) souhaitent un autre scénario.

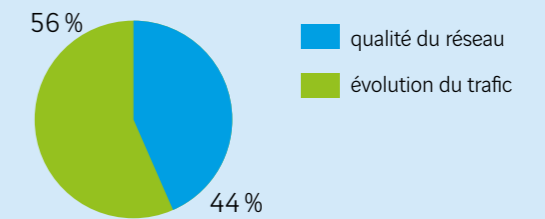


Temps d'échanges en réunion publique, Saint-Barthélémy-de-Vals

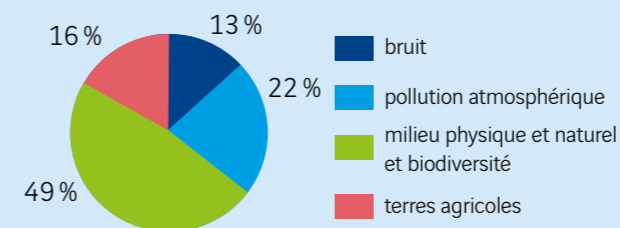
LA DESSERTE DU TERRITOIRE



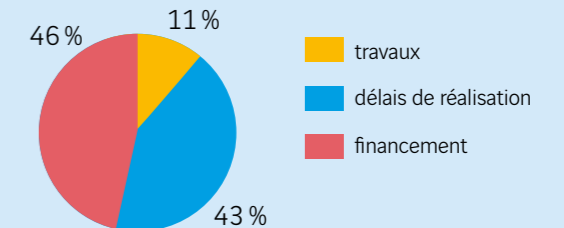
LE RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE



L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE



LES MODALITÉS DE RÉALISATION



L'ensemble de ces thèmes est détaillé en Partie 3 du présent document.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Les contributeurs se sont exprimés sur différents sujets qui peuvent être regroupés en quatre thèmes.

Ce premier thème concentre les avis sur les différents scénarios présentés à la concertation (129 avis).

→ **Le scénario 3 dit "préférentiel" à deux demi-échangeurs (83 avis)**

L'essentiel des avis (64 %) sur les scénarios concernent ce dernier qui a été présenté par les collectivités locales et le maître d'ouvrage, relayé dans la presse, et donc mieux connu des participants. Sur l'ensemble de ces 83 avis, **47 sont favorables à sa réalisation** en l'état, car ils le trouvent bénéfique pour l'ensemble du territoire et pour les déplacements du quotidien. En tant que scénario préférentiel, il cristallise également l'essentiel des avis défavorables, avec 20 des 25 contributeurs opposés au projet (voir paragraphe « La tonalité des contributions »).

→ **Le scénario 2 (19 avis)**

15 % des avis concernent le scénario d'échangeur complet à Saint-Barthélémy-de-Vals. Parmi ces 19 avis, 13 se sont exprimés en faveur de ce scénario pour pouvoir emprunter l'autoroute également en direction de Valence, et qui leur semble plus central sur le tronçon entre Chanas et Tain l'Hermitage.

→ **Le scénario 1 (8 avis)**

6 % des avis concernent le scénario d'échangeur complet sur la commune d'Albon. Parmi ces 8 avis, tous sont favorables à ce scénario qui permettrait d'emprunter l'autoroute également en direction de Lyon et de désengorger l'échangeur de Chanas. Ils estiment qu'il serait plus favorable au développement économique local.

→ **Un autre aménagement (7 avis)**

6 % des avis proposent des aménagements différents des trois scénarios proposés, comme par exemple l'implantation du système d'échangeur au niveau des aires de services ou de repos existantes pour limiter les emprises ou des variantes du raccordement au réseau secondaire.

→ **Sans opinion (12 avis)**

Certains avis (9 %) portent sur le projet d'aménagement sans s'exprimer sur un scénario en particulier. Il s'agit par exemple de contributions faisant référence à l'ensemble des scénarios, de questions sur les études qui ont mené aux scénarios présentés, ou au comparatif des bénéfices et inconvénients des différents scénarios.



CADRE DE RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Trois scénarios d'aménagement ont été étudiés. **Le scénario à deux demi-échangeurs, l'un au nord, l'autre au sud,** est avant tout le choix d'un aménagement **équilibré et pertinent** pour mailler et desservir au mieux le territoire de Porte de DrômArdèche qui a emporté l'adhésion des collectivités partenaires et bénéficie de leur soutien. C'est aussi, à la lumière des études, l'option qui présente le **meilleur rapport performance/**

coût: d'un coût de 25,8M€, équivalent à un échangeur complet, il serait fréquenté par 11 500 véhicules/jour soit plus de 2 fois plus d'utilisateurs que l'échangeur complet au sud et près de 4 fois plus que l'échangeur complet au nord. Enfin, avec des emprises foncières équivalentes, ce scénario est malgré tout moins préjudiciable pour l'environnement que les deux autres scénarios d'échangeurs complets.



Outils de communication

LA DESSERTE DU TERRITOIRE



Ce thème intègre les avis sur les déplacements actuels et futurs sur le territoire (105 avis).

→ **Accès au territoire et temps de parcours (62 avis)**

La majorité des participants (59 %) qui s'expriment en matière de desserte insistent sur l'atout majeur que représente un meilleur accès au territoire, notamment pour les entreprises et pour le tourisme, et sur la réduction des temps de parcours pour des trajets du quotidien.

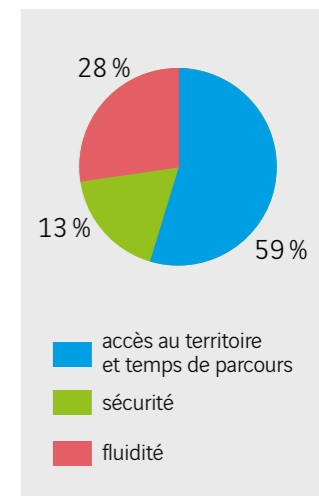
→ **Fluidité (29 avis)**

Une grande partie (28 %) des contributions au sujet de la desserte du territoire rappelle le besoin de fluidifier la Nationale 7 et les échangeurs de Chanas et de Tain l'Hermitage. Cependant certains habitants craignent que l'insertion des camions dans une côte

ne crée des difficultés sur l'A7 et que les reports de trafic en cas d'incident sur l'autoroute impactent négativement la fluidité du trafic, notamment en période estivale.

→ **Sécurité (14 avis)**

Les questions de sécurité soulevées dans les avis (13 %) concernent à la fois le besoin de protection vis-à-vis de la grande faune sur l'autoroute, l'amélioration des conditions de sécurité pour les piétons dans les communes où le trafic sera réduit ou fluidifié, mais également la dégradation des conditions de sécurité pour les piétons dans les communes où le trafic pourrait augmenter. Un riverain mentionne par ailleurs la gêne ressentie pour accéder à sa propriété qui pourrait être aggravée par les aménagements prévus.

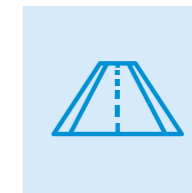


CADRE DE RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

En permettant un report de trafic sur l'autoroute, la création des deux demi-échangeurs permettrait d'apaiser les circulations sur les axes les plus empruntés, notamment la RN7, et de fluidifier l'accès aux échangeurs de Chanas (n°12) et de Tain l'Hermitage (n°13) notamment aux heures de pointe. Ce projet permettra principalement de réduire le temps de parcours vers Valence en partant de Saint-Rambert d'Albon, et vers

Lyon en partant de Saint-Barthélémy-de-Vals, au bénéfice des entreprises, du tourisme, et surtout pour les déplacements du quotidien. Des normes spécifiques aux autoroutes et guides techniques de conception de ces aménagements existent pour permettre une insertion sécurisée des véhicules en fonction du profil du terrain. La sécurité des usagers est dans tous les cas la priorité de VINCI Autoroutes.

LE RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE



Ce thème regroupe les avis émis au sujet de la circulation sur le territoire en dehors de l'autoroute et au niveau des accès à l'autoroute (81 avis).

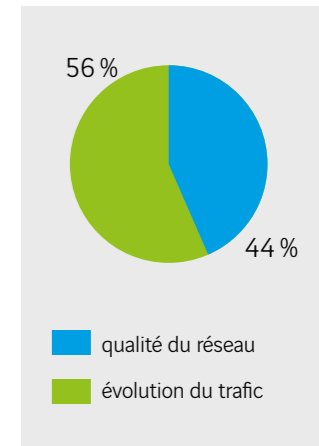
→ **L'évolution du trafic (45 avis)**

De nombreux avis (56 %) portent sur l'évolution du trafic. Si la réduction prévue du trafic sur certains axes, notamment la réduction du nombre de poids lourds, est accueillie positivement par un grand nombre de contributeurs, des questions et des inquiétudes sont exprimées sur l'augmentation de la circulation induite

en particulier sur la RD112, la RD53 et certaines communes en particulier (Bren, hameau de Villeneuve-de-Vals). Le besoin de report modal vers les transports en commun et les mobilités douces (vélo, marche) est évoqué dans plusieurs de ces contributions.

→ **La qualité du réseau routier secondaire (36 avis)**

Ces avis (44 %) indiquent que le réseau secondaire doit être aménagé pour permettre d'absorber l'évolution du trafic sans impacter négativement le cadre de vie. Ils évoquent notamment la taille des routes, peu adaptée



LES THÈMES ABORDÉS ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

pour le trafic actuel et *a fortiori* pour les trafics prévus à la mise en service du projet, le nombre insuffisant de traversées du Rhône. Ils demandent des routes « plus pratiques et plus accessibles ».

CADRE DE RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

De manière générale, une baisse de l'évolution du trafic est observée sur le réseau secondaire grâce au projet, en particulier sur les axes plus fréquentés. Cependant, certaines routes seraient plus empruntées. C'est le cas en particulier de la RD112 entre le demi-échangeur sud et Saint-Donat-sur-l'Herbasse et sur la RD53 entre Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Romans-sur-Isère. Ce point d'attention a bien été

identifié par VINCI Autoroutes et partagé avec les gestionnaires concernés. Quant aux problématiques indiquées par les habitants du hameau de Villeneuve, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche mènera les études nécessaires permettant d'identifier les aménagements possibles.

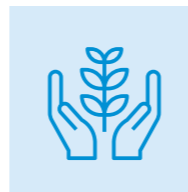


DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS PAR LES COLLECTIVITÉS

Présents aux côtés du maître d'ouvrage pendant la présentation du projet, les collectivités se sont engagées à répondre à la problématique des augmentations de trafic identifiées par les études menées par VINCI Autoroutes. Une approche partenariale a été mise en place et l'ensemble des études a été partagé avec les collectivités partenaires et exploitants du réseau secondaire.

Le Département de la Drôme, en tant qu'exploitant du réseau routier concerné, a rappelé pendant la concertation que des aménagements complémentaires sous leur maîtrise d'ouvrage étaient prévus, notamment le recalibrage de la RD112 et RD53, ainsi que la déviation du village de Bren. La Communauté de communes de Porte de DrômArdèche s'est également engagée à étudier des aménagements pour le hameau de Villeneuve-de-Vals.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE



Ce thème rassemble les avis au sujet de la biodiversité, de la protection des milieux, des terres agricoles et de la qualité de vie (68 avis).

→ **Les milieux physiques, naturels et la biodiversité (33 avis)**

Certains participants (49%) de la concertation soulignent le risque d'impact du projet sur les terres agricoles, la faune et la flore. Ils s'inquiètent de la perturbation des milieux naturels. Il s'agit à la fois de riverains potentiellement impactés par le projet, mais aussi d'habitants qui s'interrogent sur l'artificialisation des sols et qui soutiennent la protection de la biodiversité.

→ **La qualité de l'air (15 avis)**

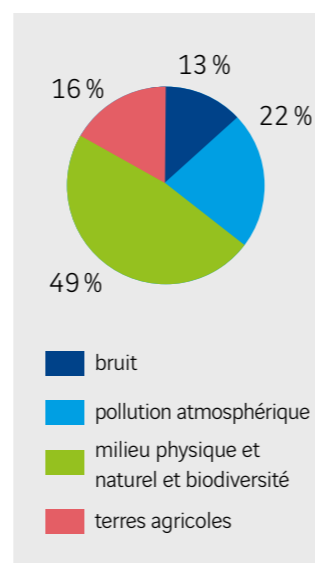
Ces avis (22%) se concentrent sur la potentielle dégradation de la qualité de l'air induite par l'augmentation du trafic sur les axes du réseau routier secondaire qui desservent le projet.

→ **La préservation des terres agricoles (11 avis)**

Certains participants (16%) de la concertation soulignent le risque d'impact du projet sur les terres agricoles et craignent que de nombreux d'hectares soient consommés.

→ **Le bruit (9 avis)**

Les avis (13%) concernant les nuisances sonores sont répartis en deux groupes distincts. D'une part, les riverains du projet, souvent déjà concernés par le bruit lié à l'A7 existante, s'interrogent sur les potentielles solutions de protections acoustiques proposées. D'autre part, les riverains des axes du réseau secondaire sur lesquels la circulation augmenterait et qui seraient impactés par de nouvelles nuisances sonores.



CADRE DE RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le scénario à deux demi-échangeurs, dit « préférentiel », serait le moins impactant pour l'environnement. L'implantation du demi-échangeur nord préserve au mieux les terres agricoles en s'inscrivant dans la zone d'activités AXE 7, dont le périmètre a été défini en concertation entre la Communauté de communes et la Chambre d'Agriculture de la Drôme, et dans le respect des activités agricoles présentes. Les emprises foncières sur les terres agricoles concernées représentent moins de 5 ha au total pour les deux demi-échangeurs. Le scénario d'échangeur complet au nord au niveau de la RD132 à Albon aurait le plus d'incidences sur l'environnement, avec notamment

plusieurs cours d'eau impactés (dont le Bancel), ainsi qu'une zone boisée. Alors que la zone d'implantation du demi-échangeur, située plus au nord, au niveau de la RD1 à Saint-Rambert d'Albon et dans la Zone d'Aménagement Concertée AXE 7, n'est concernée par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Au sud, la zone d'étude intercepte deux zones classées ZNIEFF. Le scénario d'un échangeur complet au niveau de la RD112 engendre des effets plus importants que le scénario comprenant le seul demi-échangeur, notamment sur une zone de captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP), ainsi que sur une zone boisée.

LES MODALITÉS DE RÉALISATION



Ce thème rassemble les avis qui concernent la mise en œuvre concrète du projet (28 avis).

→ **Financement (13 avis)**

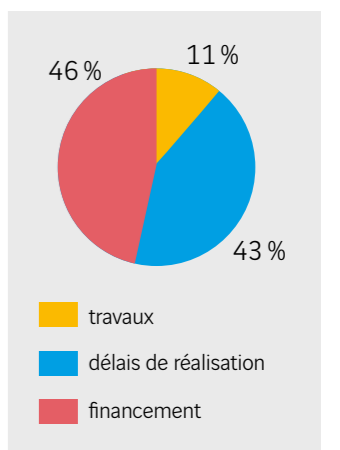
Certains avis (46%) s'interrogent sur l'intérêt économique et les modalités de financement de l'investissement. Des contributeurs demandent à ce que l'argent public utilisé soit plutôt investi dans le réseau secondaire. Un avis demande la participation de VINCI Autoroutes aux aménagements sur le réseau secondaire en complément du projet.

→ **Les délais de réalisation (12 avis)**

Ces avis (43%) convergent sur le besoin urgent de réaliser le projet, attendu depuis de nombreuses années. Certains avis évoquent la crainte qu'une réalisation tardive entraîne un risque d'abandon du projet.

→ **La participation des entreprises locales (3 avis)**

Ces trois avis (11%) mentionnent l'opportunité de faire réaliser les travaux par des entreprises locales lorsque c'est possible pour favoriser le développement économique du territoire.

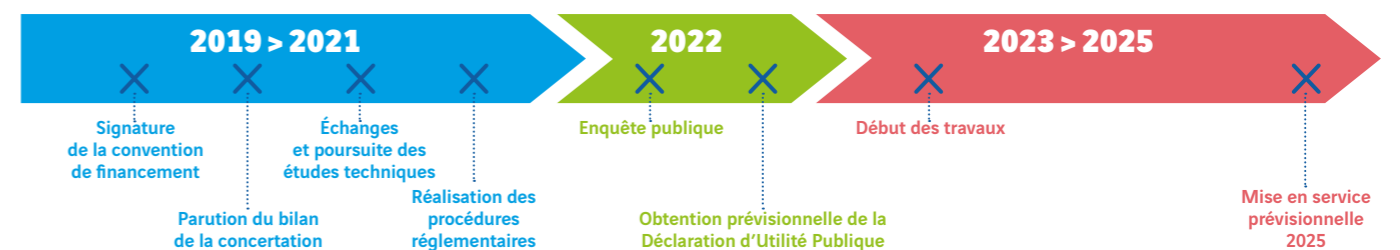


CADRE DE RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), validé par l'État le 6 novembre 2018, a confirmé l'opportunité et entériné la réalisation du projet cofinancé à hauteur de 50% par les collectivités (Communauté de communes de Porte de DromArdèche, le Département de la Drôme, la Région Auvergne-

Rhône-Alpes) et 50% par VINCI Autoroutes. Sa mise en service est prévue en 2025, après une phase d'étude et de procédures réglementaires jusqu'en 2022 et des travaux prévus par la suite sur 3 ans.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



LES ENSEIGNEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET LA POURSUITE DES ÉTUDES



Réunion publique du 19 septembre 2019, Saint-Barthélemy-de-Vals

Ce projet a suscité une forte mobilisation du public, notamment des riverains et des habitants du territoire desservi et des utilisateurs de l'autoroute A7 (usagers du quotidien et entreprises), via les différents moyens d'expression mis à leur disposition.

UN PROJET ATTENDU DES HABITANTS ET DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

Le projet bénéficie du large soutien d'un territoire qui l'attend « depuis 40 ans ». Cette attente s'exprime par le besoin, parfois urgent, d'une meilleure desserte du territoire pour favoriser le développement économique, le tourisme et les déplacements du quotidien

des habitants. Le projet apparaît comme une solution à même d'améliorer la qualité de vie des habitants en offrant notamment une alternative aux échangeurs de Chanas et de Tain l'Hermitage chargés aux heures de pointe ou en fluidifiant certains axes tel que la Nationale 7. C'est aussi un moyen de favoriser l'attractivité économique et résidentielle du territoire par une accessibilité autoroutière accrue et les mobilités domicile-travail avec les gains de temps. Le scénario à deux demi-échangeurs, l'un à Saint-Rambert d'Albon, l'autre à Saint-Barthélemy-de-Vals, présenté comme préférentiel à la suite des études menées, est partagé par les collectivités locales et la majeure partie du public qui a contribué à la concertation. Il concilie les attentes en offrant une réponse performante et équilibrée à l'échelle du territoire, en accord avec son développement, tout en limitant les impacts sur l'environnement.

DES INQUIÉTUDES CONCERNANT LE CADRE DE VIE À PRENDRE EN COMPTE

Si la plupart des riverains du projet ne remet pas en cause son opportunité, certains sont en revanche inquiets, notamment à Saint-Barthélemy-de-Vals, pour leur cadre de vie pendant les travaux et après la mise en service. Les préoccupations des riverains concernent en particulier les nuisances induites par la poussière durant les travaux et par le bruit généré par l'augmentation de la circulation sur les bretelles d'entrée et de sortie créées ainsi que sur le réseau secondaire à proximité. L'augmentation du bruit, déjà présent à proximité de l'autoroute, est estimée comme difficilement acceptable pour certains d'entre eux et ils demandent la mise en place de mesures de protections (talus, écrans acoustiques). La qualité de l'air et les emprises foncières relèvent également de leurs craintes principales.



Temps d'échanges en réunion publique, Saint-Barthélemy-de-Vals

LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES

VINCI Autoroutes s'engage :

→ à **poursuivre** les études de conception du projet tel que privilégié par le territoire,

→ à **étudier et mettre en œuvre** toutes les solutions permettant de favoriser l'intégration du projet et préserver la qualité de vie des riverains dans le respect de la réglementation en vigueur,

→ à **œuvrer** en coordination avec les collectivités locales afin de faciliter la réalisation des aménagements à leur charge rendus nécessaires par le projet.



Urne de contribution à disposition des participants lors des réunions publiques

DES ATTENTES D'AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LE RÉSEAU SECONDAIRE GÉRÉ PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La question de l'évolution du trafic sur le réseau secondaire et de sa capacité à accueillir les nouveaux flux est prégnante pour un grand nombre de contributeurs. S'il est prévu que le trafic diminue fortement sur certains axes, dont la RN7, des points de vigilance ont été identifiés. Au cours de la concertation, le Conseil Départemental de la Drôme a indiqué prendre en charge certains aménagements, dont la déviation de Bren et le recalibrage des RD112 et 53. De plus, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche va mener une étude sur les solutions et aménagements à prévoir sur le hameau.

Sur la base de ce bilan, des études de conception détaillée seront engagées et les caractéristiques définitives du projet seront présentées dans **le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité**

Publique (DUP). L'enquête publique prévue en 2022 permettra alors de présenter aux citoyens le projet finalisé et d'échanger sur ses modalités précises d'insertion et de réalisation.



Temps d'échanges en réunion publique, Saint-Barthélemy-de-Vals

LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale des territoires
Service déplacements et sécurité routière
courriel : ddt-sdsr@drôme.gouv.fr

Arrêté n°
modifiant l'arrêté du 2 août 2019 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le projet des demi-échangeurs de Porte de DrômArdèche

Le Préfet de la Drôme,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et R103-1,
Vu le décret 2004- 374 du 29/04/2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret n°2018-959, du 6 novembre 2018 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF),
Vu le dossier de concertation se rapportant au projet,
Vu l'arrêté n°26-2019-08-02-28 du 2 août 2019 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public, sur le projet des demi-échangeurs de Porte de DrômArdèche
Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions,
Sur proposition des Autoroutes du Sud de la France, maître d'ouvrage du projet,

ARRETE

Article 1^{er} : À l'article 3 de l'arrêté n°26-2019-08-02-28 susvisé, les termes « la mairie de Saint-Vallier » sont remplacés par « les locaux de la communauté de communes Porte de DrômArdèche ».

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme, le Directeur Général des Autoroutes du Sud de la France, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes, la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 30 août 2019
Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur de Cabinet
signé
Sabry HANI

4 place Laennec - B.P. 1013 - 26015 VALENCE cedex - Téléphone : 04.81.66.80.00
Site Internet de l'Etat en Drôme : www.drôme.gouv.fr

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme - 26-2019-08-30-001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 2 août 2019 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur les demi-échangeurs de Porte DrômArdèche. 57

Article 5 : Le public pourra s'exprimer de différentes manières :

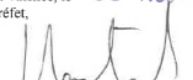
- via un registre disponible dans chaque lieu d'accueil de la concertation ;
- via les lettres T disponibles dans les lieux d'accueil de la concertation ;
- via le formulaire d'expression sur le site internet du projet à www.a7-echangeur-dromardeche.vinci-autoroutes.com ;
- par courrier à l'adresse ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est - Concertation Demi-échangeurs Porte de DrômArdèche - 337, chemin de la Sauvageonne - BP40200 - 84107 Orange Cedex ;
- lors des rencontres avec le public en présence des équipes des Autoroutes du Sud de la France.

Article 6 : Les modalités de la concertation seront communiquées au public par le maître d'ouvrage par voie de presse et par affichage dans les lieux mentionnés à l'article 3 ainsi que dans les mairies des communes concernées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme


Article 7 : À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le préfet de la Drôme. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique. Ce bilan sera rendu public sur le site internet du projet.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 9 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme, le Directeur Général des Autoroutes du Sud de la France, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes, la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 02 Août 2019
Le Préfet,


Hugues MOUTOUH


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale des territoires
Service déplacements et sécurité routière
courriel : ddt-sdsr@drôme.gouv.fr

Arrêté n° 26-2019-08-02-28
fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le projet des demi-échangeurs de Porte de DrômArdèche

Le Préfet de la Drôme,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et R103-1,
Vu le décret 2004- 374 du 29/04/2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret n°2018-959, du 6 novembre 2018 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF),
Vu le dossier de concertation se rapportant au projet,
Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions,
Sur proposition des Autoroutes du Sud de la France, maître d'ouvrage du projet,

ARRETE

Article 1^{er} : Le projet consiste en la création de deux demi-échangeurs sur l'Autoroute A7, au niveau des communes de Saint-Barthélemy-de-Vals et Saint-Rambert d'Albon.

Le projet a pour objectifs :

- D'améliorer la desserte du territoire ;
- De favoriser l'attractivité touristique et les projets de développement économique ;
- De faciliter les conditions de circulation au quotidien.

Article 2 : La concertation publique, relative au projet de création des deux demi-échangeurs de Porte de DrômArdèche sur l'Autoroute A7, se déroulera sur la période du 16 septembre au 4 octobre 2019.

Article 3 : Durant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- aux heures d'ouverture du public dans les locaux de :
 - la mairie de Saint-Barthélemy-de-Vals
 - la mairie de Saint-Rambert d'Albon
 - la mairie de Saint-Vallier
- sur le site internet du projet : www.a7-echangeur-dromardeche.vinci-autoroutes.com

Article 4 : Des rencontres avec le public seront organisées en présence des représentants des Autoroutes du Sud de la France, par l'intermédiaire :

- de deux réunions publiques organisées :
 - à Saint-Rambert d'Albon le 17/09/2019 à partir de 18h00,
 - à Saint-Barthélemy-de-Vals le 19/09/2019 à partir de 18h00
- de trois permanences d'accueil du public :
 - à Saint-Vallier le 26/09/2019 14h00-18h00
 - à Saint-Barthélemy-de-Vals le 01/10/2019 14h00-18h00
 - à Saint-Rambert d'Albon le 03/10/2019 14h00-18h00

4 place Laennec - B.P. 1013 - 26015 VALENCE cedex - Téléphone : 04.81.66.80.00
Site Internet de l'Etat en Drôme : www.drôme.gouv.fr

VINCI Autoroutes

Direction Opérationnelle

de l'Infrastructure Est

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

337 chemin de la Sauvageonne

84100 Orange

www.a7-echangeur-dromardeche.vinci-autoroutes.com